

Migrations de travail. **Interactions avec les droits de l'homme et le développement**

Mehdi LAHLOU*

Résumé

La migration volontaire de personnes pour des raisons de travail, mais aussi d'études ou de recherche, a des effets favorables et défavorables, sociaux et économiques, à l'échelle des individus et familles impliqués et aussi des pays d'origine et de destination

Ces effets sont d'autant plus positifs que les pays concernés ont un niveau de développement proche, que les migrants disposent d'un potentiel élevé d'intégration dans les régions où ils veulent s'installer et qu'ils gardent leur liberté de mouvement. En ce sens, le développement de l'Europe du sud (Portugal, Grèce, mais surtout Espagne et Italie) doit beaucoup au mouvement migratoire des années 1960 et 1970. Et, aujourd'hui l'un des facteurs importants de relèvement du niveau de vie au sein de l'Union européenne est la capacité des citoyens qui la composent à s'installer là où ils veulent sur territoire de l'Union en apportant capacité de travail, esprit de création et d'innovation et aussi capitaux et volonté d'entreprendre dans des lieux jugés par eux plus propices. De ce point de vue, la migration, qui devient "Mobilité des personnes" est jugée positivement et est fortement encouragée.

Elle est, à ce niveau, non pas une négation de la possibilité des personnes migrantes à vivre dans leur pays d'origine en y jouissant de tous leurs droits fondamentaux, individuels et collectifs, mais une extension de cette possibilité par la garantie que ces personnes ont de trouver dans les pays d'accueil l'intégralité de ces droits ; à l'exception parfois de certains droits politiques tels que celui de voter et d'être élu. Celui-ci, cependant, demeure préservé dans les pays d'origine.

Or, tel n'est pas le cas de la migration de personnes venues de l'extérieur de l'espace européen, notamment du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne.

Cette migration-là, très souvent causée par la non effectivité de certains droits économiques et sociaux et par l'absence de certaines libertés fondamentales, et parfois même par des déficits importants en matière de sécurité, est aujourd'hui considérée sans discrimination comme globalement négative et porteuse de facteurs de précarisation sociale et de nivellement par le bas principalement pour les régions d'accueil.

Notre objet, à travers cette communication, est de démontrer en recourant à des exemples tirés de la situation du Maroc et de l'ensemble de l'Afrique et des problématiques migratoires qui les relie avec certains des principaux pays membres de l'Union européenne, que la migration :

- *A représenté, et représente encore, une aubaine démographique pour l'Europe, avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur l'évolution de la population active, et donc sur les capacités humaines de production de richesses et aussi sur le financement des caisses sociales. De la sorte elle ne peut pas être considérée aujourd'hui comme "seulement" un problème ou un risque pour les pays européens, puisqu'elle continue de représenter une réelle opportunité de développement*

économique national et à l'échelle des régions dans les pays d'accueil (développement de la recherche, opportunités nouvelles d'activité, sauvetage d'activités traditionnelles ou de secteurs menacés, tels la petite agriculture, etc.). Comme elle peut représenter un facteur de stabilité régionale et de consolidation d'un espace euro-méditerranéen qui serait capable, sur les plans politique et économique, de tenir face au bloc asiatique mené actuellement par la Chine et, bien sûr, à la puissance américaine telle qu'elle se déploie aujourd'hui de par le monde.

- *Contribue aujourd'hui, à travers les transferts de revenus qu'elle permet, au soutien économique des pays de départ. Ces transferts atteignent, par exemple, près de 9 % du PIB marocain, et participent notamment de certains investissements productifs, mais surtout de la réduction de la pauvreté dans de très nombreuses régions du Maroc. Cependant, si cette migration participe aussi, pour partie, à la réduction des pressions sur le marché de l'emploi dans différents pays africains, elle prive aussi leurs entreprises et leurs centres de recherche d'une part importante des personnels qualifiés que leurs écoles ont formés, malgré le peu de moyens dont leurs systèmes éducatifs disposent. Comme elle a tendance à vider des zones complètes de leurs ressources humaines vives, certaines régions n'étant plus habitées – en raison de l'émigration de la partie la plus dynamique de la population – que par des enfants et des personnes âgées.*

Notre objectif est aussi d'indiquer des axes d'approche politico-économique, et de respect des droits de l'homme, qui devraient permettre de :

- *Réduire les tensions actuelles autour du phénomène des migrations irrégulières, qui apparaît désormais comme étant le seul concerné par les débats sur les migrations, et qui dans tous les cas de figure doit être jugulé pour des motifs d'abord humains et éthiques*
- *De rendre plus visibles les effets positifs des migrations sur le développement dans les pays de départ et d'accueil*
- *D'instaurer une relation plus équilibrée (moins déséquilibrée) entre les pays de l'UE, les pays du Maghreb, dont le Maroc, et l'ensemble de l'Afrique, de telle sorte qu'on tende vers une diminution de la propension à émigrer, notamment illégalement, de populations qui ont peu de chances d'être intégrées dans un pays autre que le leur.*
- *Notre ambition étant de pousser à une prise de conscience qu'il est largement plus profitable pour les Européens, et pour les Etats maghrébins, qui pourraient avoir tendance à privilégier une approche sécuritaire et de négation des droits humains pour résoudre les problèmes migratoires de l'heure, de faire des migrations dans un cadre légal, de toutes origines qu'elles soient, un moyen de développement partagé et, in fine, de faire de certaines régions importantes de départ, comme c'est le cas aujourd'hui du Maghreb, des relais de développement vers des régions moins avancées à l'image de ce qu'est aujourd'hui l'Afrique au sud du Sahara. On passerait ainsi d'espaces quasi-enclavés et très peu développés sur les plans économique et de respect des droits humains, à des espaces ouverts, réellement en voie de développement et d'instauration de l'Etat de droit. Autrement dit, on passerait d'un système de "vigilance" renforcée, auquel l'Europe serait fermée et d'un vaste espace considéré a priori comme hostile, à une situation de confiance partagée et à des zones d'instauration progressive des droits politiques, sociaux et économiques fondamentaux de l'homme.*

I: Les motifs des migrations – un déficit de droits économiques et de déséquilibre dans l'évolution des échanges

L'attraction qu'exercent le mode et le niveau de vie des populations d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord sur les populations africaines, tant au nord qu'au sud du Sahara intervient aujourd'hui très puissamment, particulièrement auprès des jeunes citadins dont l'espoir d'une vie meilleure chez eux s'estompe à mesure que fléchissent les économies de leurs pays. Pour ces jeunes, de sexe masculin dans l'ensemble mais auxquels se joignent de plus en plus de femmes, l'Europe toute proche (de même que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada) représente "ce qu'il y a de mieux" en termes de conditions de vie, de liberté, de garantie des droits, de loisirs, etc....

Ce phénomène d'attraction a été doublé d'un facteur psychologique grossissant qui a été attaché à la généralisation des visas dans l'ensemble des pays riches potentiels d'accueil. Cet élément, en limitant singulièrement les migrations légales, a ajouté à l'attrait qu'exerce l'Europe, le sentiment qu'elle serait devenue "interdite", contribuant ainsi grandement à l'accroissement des mouvements effectués dans la clandestinité. De la sorte, une partie des mouvements humains qui se produisaient, jusqu'au milieu des années 1980 tout naturellement, dans les 2 sens, s'est transformée en fixation définitive dans certains pays européens, par crainte de "ne plus pouvoir y revenir". Parallèlement, l'Afrique exerce un effet de plus en plus répulsif sur une partie grandissante de sa population, au fur et à mesure que s'accroît la pauvreté et que perdure le "mal de vivre" ambiant.

Pour faire face à l'afflux de migrants qui s'est développé en rapport avec cette situation, l'Europe, après avoir mené tout au long des années antérieures une politique migratoire laissée au libre arbitre de chacun de ses Etats membres, semble suivre depuis 1999 - et surtout depuis le déclenchement de la "guerre contre le terrorisme", qui a fait suite aux attaques du 11 septembre 2001 contre le territoire américain - une politique migratoire à contours essentiellement "sécuritaires", s'agissant des migrations irrégulières, dont l'un des fondements déclarés a été d'instituer des frontières extérieures à l'est, puis au sud, dans des pays sûrs, avec lesquels elle est en relation de voisinage.

Dans les faits, l'Europe en se construisant institutionnellement, politiquement et économiquement, a fini par se dessiner trois niveaux de frontières :

- Des frontières politiques et institutionnelles, c'est-à-dire, celles de l'Europe à 6, puis à 12, puis à 15, puis à 25 depuis le 1^{er} mai 2004.
- Des frontières politiques et économiques, soit celles qui la relie à tous les pays avec lesquels elle a signé des accords pour l'institution de zones de libre échange. Il s'agit en particulier ici des pays du Maghreb et sud-méditerranéens de façon générale.
- Enfin, des frontières de sécurité, c'est-à-dire celles que l'Union européenne voudrait voir s'ériger à présent, notamment aux limites territoriales entre le Maghreb et les pays d'Afrique subsaharienne.

Le problème est que ces trois niveaux de frontières se sont construits dans une absence totale de convergence entre l'évolution des niveaux de richesse et de la situation économique et sociale globale des pays concernés, plus spécifiquement de part et d'autre de la Méditerranée.

Ainsi, d'une certaine façon, à un enrichissement continu des pays du nord du bassin méditerranéen, on a assisté, au mieux, à un décrochage de la plupart des pays du sud; du sud de la Méditerranée et, encore plus nettement, des pays sud-sahéliens.

A - La pauvreté apparente, un cocktail de croissance démographique qui se maintient et de pauvreté qui s'amplifie:

Selon le Secrétaire général des Nations Unies, 'Incontestablement, comme l'a proclamé XXXXX 'La pauvreté est le plus grave défi en matière de droits de l'homme qui se pose à l'humanité. Qu'elle soit mesurée par le nombre de personnes touchées (plus d'un milliard), ou par ses effets cumulatifs au regard d'un certain nombre de droits de l'homme, l'incidence de la pauvreté dépasse de loin les autres fléaux. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres, et les inégalités à l'échelle mondiale dont il témoigne, remettent sérieusement en cause notre attachement au caractère universel des droits de l'homme. En termes de droits de l'homme, la pauvreté est à la fois un symptôme et une cause : les privations graves et continues sont un signe que ceux qui les subissent vivent dans un état d'indignité, et donc de déni de droits; et les pauvres et autres personnes marginalisées sont, par dessus tout, privés de la capacité d'exercer leurs droits. Une caractéristique marquée de la quasi-totalité des collectivités vivant dans une extrême pauvreté est qu'elles n'ont pas accès, sur un pied d'égalité, aux institutions et aux services de l'État qui donnent effet aux droits de l'homme. Cette inégalité d'accès, en particulier à la justice, est souvent source de discrimination sur d'autres fronts. Bien qu'elle soit généralement considérée comme un problème de droits économiques et sociaux, l'expérience des pauvres peut être tout autant marquée par la répression que par la privation économique, les deux facteurs étant, en réalité, intimement liés'¹.

Et, de fait, l'évolution de la situation en Afrique – au sud du Sahara, en particulier – depuis le milieu des années 1960, et plus nettement au cours des deux dernières décennies, est globalement marquée par un ensemble d'éléments/problèmes majeurs, qui résument l'ampleur et la profondeur du dilemme africain en ce début de siècle.

L'Afrique, en effet, connaît encore une ère d'exubérance démographique; la pauvreté est en train de s'y étendre comme nulle part ailleurs au monde; les ressources naturelles à la disposition de ses habitants – l'eau notamment – sont de moins en moins abondantes; et, conséquence d'une multitude de raisons - dont les trois causes ci-dessus et les multiples interférences extérieures aussi bien, politiques, du temps de la 'guerre froide' que, économiques, de l'ère actuelle de la mondialisation - les conflits et les guerres de toutes natures y sont de plus en plus nombreux, réduisant par la même les possibilités d'inverser les tendances notamment en termes économiques, étant donné que l'insécurité représente un facteur de forte répulsion aussi bien pour les investisseurs locaux (dont le nombre est a priori réduit) que pour des investisseurs potentiels étrangers. A ce niveau, deux déterminants directs, intimement liés dans la situation africaine actuelle, sont à mettre plus particulièrement en avant. La croissance démographique qui se poursuit à un rythme élevé et la pauvreté, qui lui est attachée tout en la renforçant, et qui devient de plus en plus générale, de plus en plus marquée.

¹ 'Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous'. Rapport du Secrétaire général. Lettre du 26 mai 2005 adressée au Président de l'Assemblée générale des NU par le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Kofi A. Annan

En ce sens, l’Afrique qui comptait 221 millions d’habitants en 1950 et 8,7% de la population mondiale de l’époque, en compte aujourd’hui près de 800 millions (soit près de 13,5% de la population mondiale), et devrait regrouper 1,3 milliard d’habitants en 2025 et 1,76 milliard en 2050. C’est, aujourd’hui, le continent le plus en retard en terme de transition démographique. Cependant, si le facteur démographique joue un rôle dans les mouvements de départ de populations d’une région à une autre ou d’un pays à un autre, cela ne se vérifie que si d’autres éléments sont réunis, qui deviennent dès lors les moteurs de la migration. Abstraction faite de facteurs politiques d’ordre général (en rapport avec l’existence de l’Etat de droit, ou plus fondamentalement aux conditions de sécurité prévalant dans un pays ou une région), il est bien évident entre situation économique et mouvements migratoires. En terme d’appel, lorsque la croissance s’installe durablement, et en terme de départ, lorsque la dépression dure longtemps, sans perspective crédible de ‘sortie de crise’, tel que c’est le cas de nos jours en Afrique.

Les départs ne s’opèrent pas, cependant, de façon uniforme. S’agissant des migrations vers l’Europe, le constat est celui de l’existence d’une espèce de graduation dans les mouvements des personnes, des citoyens des pays les plus pauvres allant d’abord chez le voisin, plus riche, le plus proche. Ainsi est la situation entre le Niger, le Mali, le Tchad, d’un côté, et la Libye, de l’autre ou entre les 2 premiers pays et l’Algérie. C’était aussi le cas, jusqu’au milieu des années 1990, entre le Burkina Faso, et à une moindre mesure le Mali, la Côte d’Ivoire.

Chez les pays africains du sud du Sahara, le motif déterminant de départ (dans les conditions où cela s’effectue) serait d’abord la pauvreté extrême. Et c’est cela qui explique l’installation de migrants dans un pays voisin plus riche (Burkinabais en Côte d’Ivoire – avant la crise actuelle dans ce dernier pays; Nigériens et Maliens au sud de l’Algérie; Nigériens, Maliens ou Tchadiens en Libye) ou les migrations transfrontalières de courte durée, notamment entre les pays sus-cités. C’est dans ce sens que les estimations disponibles sur ce type de migrations indiquent que sur 100.000 Africains du sud du Sahara passant en Afrique du Nord chaque année, près de 15 % seulement tentent d’aller jusqu’en Europe².

La migration de travail (pour ‘survivre’ ou pour mieux vivre, avec un salaire/revenu plus ‘décent’) vers un voisin plus riche est notamment justifiée par l’écart significatif de PIB par habitant existant entre pays limitrophes, ou pas très éloignés. C’est cet écart là, tel qu’indiqué au tableau ci-après, qui explique la présence de Maliens, Nigériens ou Tchadiens en Algérie, ou, plus encore, en Libye.

Tableau 1: Ecart de PIB par habitant entre pays limitrophes de part et d’autre du Sahel central

Pays	Algérie	Libye*	Tunisie
Mali	7,16	25	8,3
Niger	10	35	11,7
Tchad	7,8	27,3	9
Burkina Faso	7,8	27,3	9

* Calculs faits sur la base d’une estimation d’un revenu de 6.000 USD / habitant.

Source : Tableau fait par nous sur la base des données 2002, publiées par le Bilan du Monde, 2004. Le Monde.

Plus globalement, il apparaît bien, au cours des dernières années, que l’Afrique subsaharienne dans son ensemble, représente la seule partie du monde où la pauvreté absolue – exprimée,

² Mehdi Lahlou, ‘Plan d’action pour gérer les migrations irrégulières à partir de l’Afrique’ ; Programme des migrations Internationales ; BIT Genève. Avril 2003.

selon les définitions retenues par la Banque mondiale, par une dépense moyenne égale ou inférieure à un dollar américain par personne et par jour – progresse en % de la population, puisqu'elle affectait, en 2001, 46,5 % des habitants pertinents – soit 314 millions de personnes – contre 41,6 % en 1981 et 164 millions de personnes. Ainsi, le nombre d'habitants vivant avec une dépense inférieure à un dollar américain par jour, dans les régions d'Afrique où on enregistre une part importante des migrations irrégulières vers l'Europe, a presque doublé en 20 ans, passant de 164 millions de personnes à 314 millions.

Plus proches de l'Europe, les Maghrébins (à l'exception des Libyens qui n'émigrent pas étant donné l'abondance de leur richesse pétrolière et qui, justement pour cette raison et pas pour des motifs de transit, accueillent depuis près de 3 décennies des migrations de travail de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, mais aussi –selon les circonstances politiques du moment- des autres pays du Maghreb, d'Egypte ou de Palestine) auraient pour raisons essentielles de départ vers l'Europe, outre des considérations politiques et de sécurité (tel que cela a été confirmé par les conditions où se sont déclenchés les mouvements de départ massifs que l'Algérie a connus au cours des années 1990) le chômage, et notamment le chômage urbain et celui des diplômés (les illettrés trouvant généralement plus facilement un emploi) et, surtout, les décalages croissants de PIB – et donc de niveau de vie – vis-à-vis de l'Europe, et du voisin immédiat, l'Espagne, en l'occurrence pour le Maroc ou l'Italie pour la Tunisie, et la France pour l'ensemble.

Ainsi, comme le montre le tableau ci-après, partout au Maghreb central, le taux de chômage se situait au début de ce siècle à plus de 15 % en moyenne. En milieu urbain, il était de 25,1 % en 2001 en Algérie, de 19,5 % au Maroc et de 15,6 % en Tunisie à la même année³.

Par ailleurs, il apparaît bien que ce chômage, outre qu'il est d'abord urbain, affecte essentiellement les personnes dotées de formations supérieures. Ainsi, les données disponibles au Maroc, en indiquant pour 2003 un taux de chômage urbain de 19,3 % (soit sensiblement le même taux qu'en 2001), montrent que le taux de chômage en milieu rural n'est que de 3,4 % et celui qui affecte la population sans aucun diplôme n'est que de 5,7 % en moyenne, contre 24 % chez la population active disposant d'un diplôme⁴.

Une partie de cette population diplômée, mais sans emploi, et même une composante de celle qui dispose d'un emploi mais qui considère qu'il n'est pas conforme à ses aspirations dans l'ensemble des pays maghrébins, va chercher à émigrer en Europe.

Une telle disposition n'est pas non plus, bien évidemment, sans rapport avec les écarts importants de PIB / h qui existent aujourd'hui entre les principaux pays de l'UE récepteurs de migrants et les pays du Maghreb central.

Tableau 2: Ecart de PIB par habitant entre certains des principaux pays de l'UE récepteurs de migrants maghrébins et le Maghreb central

Pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays Bas
Maroc	19	19,7	12,2	18,5	15,9	20,2
Algérie	13,9	13,6	8,4	12,8	11	13,9
Tunisie	11,3	11,7	7,25	11	9,5	12

Source : Tableau fait par nous sur la base des données 2002, publiées par le Bilan du Monde, 2004. Le Monde.

³[2] ‘‘Employabilité au Maghreb’’, J.Charmes, M. Lahlou et S. Musette, Avril 2003

⁴[3] Enquête nationale ‘‘Activité, emploi et chômage’’ pour 2003. Direction de la statistique ; Rabat. .

B - La pauvreté diffuse : un mélange de déficits économiques et sociaux et d'absence de droits fondamentaux

La pauvreté-facteur-de-migration ne doit pas être perçue au sens direct, au sens premier du mot, en ne prenant en compte que la personne-migrante, considérée comme pauvre a priori, celle qui aurait un revenu monétaire inférieur à un certain seuil, en général celui de la pauvreté absolue tel que déterminé par la Banque mondiale.

Ceux qui partent de leurs régions, puis de leurs pays, sont, comme cela a été confirmé par la plupart des enquêtes terrain menées sur la question au Maghreb, des jeunes de 17/18 à 30/35 ans. Beaucoup sont des élèves ou des étudiants qui ont stoppé leur scolarité. Dans ce sens, on ne peut parler à leur propos de pauvres, surtout à un âge où ils sont supposés s'ouvrir sur le marché de l'emploi et sur la vie.

La pauvreté n'est pas celle où ils se trouvent eux-mêmes au moment où ils se sont mis en tête d'émigrer. C'est plutôt celle qu'ils craignent, c'est-à-dire un ensemble diffus d'appréhension, d'inquiétude sur l'avenir, de précarité et d'absence de vision et, de plus en plus souvent, d'espoir.

C'est plutôt une pauvreté ambiante, pesante, diffuse, faite de craintes, de doutes, d'indécision. Nourrie par la pauvreté de la famille, dont la plupart des membres ne travaillent pas, et par l'insuffisance des ressources des parents.

Une pauvreté née aussi des attentes/espoirs de ces mêmes parents, de cette même famille, que l'enfant, le fils, la fille ou le cousin parte au plus vite, pour s'enrichir rapidement. Faire au moins autant que les enfants des voisins, partis quelque temps auparavant. Partir pour se prendre en charge soi-même et aider ses parents à prendre en charge le reste des frères et sœurs. Ramener voiture et cadeaux. Faire la fête un mois par an, celui du retour, et montrer que l'on a "réussi".

La pauvreté, c'est aussi l'absence de services publics, le non branchement au réseau d'eau potable ou à celui de l'assainissement, l'éloignement de l'école et des centres de soins, l'absence ou l'insuffisance des prises en charge médicales, etc...

C'est aussi l'aridité de l'environnement immédiat, l'absence d'espaces verts, l'inexistence de lieux de sociabilité, la défiguration de l'espace urbain, l'impression qu'on manque de libertés, le sentiment qu'on a perdu sa liberté propre et qu'il n'existe plus qu'un seul moyen de la reconquérir, partir. Et là, ce qui est valable pour les hommes, l'est encore plus pour les jeunes femmes.

De la sorte, partir partout ailleurs, ce sera toujours mieux "qu'ici"....

Certains partent, aussi, parce que la famille ne les laisse pas travailler en liberté, ne leur permet pas d'économiser de l'argent, puisqu'il y a toujours quelqu'un pour venir vous emprunter votre outil de travail, vous empêcher de travailler pour que vous l'accompagniez dans quelque course, quelque mission dont vous ne pouvez pas, socialement, vous soustraire, ou tout simplement vous emprunter votre argent que vous n'aurez aucune chance de récupérer.

La pauvreté, c'est aussi des rapports constamment conflictuels avec l'Autorité, les pouvoirs politiques, notamment. Des rapports faits de crainte, parfois de peurs, la plupart du temps d'irrespect et d'incomplémentarité.

La pauvreté, c'est aussi cette comparaison permanente, totale, cette mise en perspective quotidienne par rapport à ce que a fait ou n'a pas fait le voisin, un peu plus riche, dont les enfants sont partis, ou par rapport à ce qu'on voit à la télévision tous les soirs, et qu'on sent tellement proche, puisqu'il suffit d'y aller...

Si on n'a pas saisi tous ces éléments constitutifs de la "pauvreté", c'est-à-dire une pauvreté d'abord relative, on ne comprendra rien à cet état de fait qui fait émigrer des citoyens par milliers sitôt qu'ils ont pris conscience de leur situation réelle et de leurs moyens, leur fait

changer de continent, puisque la pauvreté absolue, la pauvreté-indigence, elle, elle ne permet pas de s'en aller.

C'est tout cela qui fait qu'aujourd'hui, un projet de migration, même pensé et exécuté individuellement, est d'abord un projet de groupe, de famille ou de tribu. C'est-à-dire quelque chose de réfléchi, mûri et préparé longtemps à l'avance. L'échec, par refus de partir au dernier moment, ou par obligation de retour une fois qu'on est parti, y est perçu comme une défaite, une sorte d'infamie pour la personne du migrant-non-parti et pour son groupe familial.

Dans ce même sens, la prévention, c'est-à-dire, l'action de réduire les migrations ne peut réussir que si elle agit sur le groupe, c'est-à-dire si elle permet d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble et non pas d'une partie des composantes de cet ensemble.

II – Les apports / effets des migrations:

Les économistes et les historiens de l'économie devraient déterminer la part prise dans le développement économique et social, pour ce qui concerne le continent européen, par les migrants dans des pays de départ comme le Portugal, l'Espagne, l'Italie ou la Grèce, avant même l'entrée de ces derniers dans la Communauté économique puis dans l'Union européenne, et dans des pays d'accueil aussi importants que l'Allemagne ou la France, ou plus petits comme la Belgique, les Pays-Bas, la Suède ou le Danemark.

Ce genre de recherches est aujourd'hui fondamental pour montrer que les migrations ne peuvent être réduites à un simple problème social, politique et de sécurité et que, au contraire, elles constituent une ressource importante de développement par la mobilité des hommes et femmes qu'elles induisent, pour peu que ceux-ci soient mis en situation de s'intégrer positivement au milieu socio-économique auquel ils ont décidé de se joindre, y compris – et notamment – à travers le respect de leurs droits humains fondamentaux.

Dans le cas du Maroc, qui est aussi le cas de très nombreux pays d'Afrique subsaharienne de "départ", la présence d'une importante communauté nationale à l'étranger⁵ apparaît comme bénéfique à au moins deux titres :

- Celui des apports qu'on qualifierait de visibles, il s'agit plus particulièrement des transferts de revenus effectués annuellement par les nationaux résidant à l'étranger
- Celui d'apports moins médiatisés, telle l'expertise de personnels qualifiés revenus au pays ou une plus grande ouverture sociale et politique en rapport avec le mélange des cultures impliqué par la migration et le brassage avec d'autres sociétés, d'autres cultures.

Mais, cette présence n'est pas que cela, puisque certaines conséquences négatives importantes paraissent lui être attachées dont celles qui concernent la migration de scientifiques et autres ingénieurs ou informaticiens (autrement dit, les migrations "fuite des cerveaux"), ou l'impact subi par des régions entières qui voient partir la partie la plus jeune et la plus dynamique de leurs populations.

S'agissant des transferts des Marocains résidant à l'étranger et de leur importance pour le Maroc, on constate que ceux-ci représentent un apport extrêmement marqué pour l'économie marocaine. Cela est ainsi tout à fait perceptible lorsqu'on met les montants transférés, chaque année, en rapport avec certaines grandeurs économiques majeures.

⁵ Selon la direction des affaires consulaires du Ministère des affaires étrangères, les Résidents marocains à l'étranger seraient près de 3 millions de personnes en 2002. Revue Critique économique N° 16. 2^é-automne 2005

En ce sens, il apparaît, tel que cela ressort du tableau ci-après, que ces transferts ont constitué en 2004, 8,42 % du PIB, 43,3 % des exportations de biens et 125,8 % des recettes au titre du tourisme

Tableau 3: Transferts des MRE en rapport avec certains agrégats économiques, en %
1990 à 2004

Années	1990	1995	2000	2004
Agrégats				
PIB	7,9 %	5,9 %	6,5 %	8,42 %
Exportations	47 %	41,8 %	29,18 %	43,30 %
Tourisme	156 %	169,4 %	134 %	125,8 %

Source : calculs faits par nous sur la base des données fournies dans les rapports annuels de Bank Al Maghrib – 1990 à 2004.

Plus spécifiquement, les ressources en devises reçues par le Maroc au titre des transferts d'épargne de ses résidents à l'étranger lui ont permis de couvrir 24 % de ses importations de marchandises en 2004, ce qui n'est pas sans signification pour un pays dépendant entièrement du marché international pour la satisfaction de ses besoins énergétiques et dont les exportations industrielles sont dominées par des filières fortement concurrencées sur les marchés européen et nord américain, notamment celles du textile-habillement.

Les effets positifs des transferts peuvent toutefois apparaître comme très relatifs lorsque, par exemple, on enregistre que les migrants sont désormais de plus en plus qualifiés, ce qui prive l'économie nationale de ressources humaines dont dépendrait la bonne marche de ses rouages. Une enquête menée par une équipe de chercheurs de l'Insea, au cours de l'été 1998⁶, sur les Marocains résidant en Europe a montré que le niveau de scolarité de l'émigrant marocain au départ du Maroc, s'est beaucoup amélioré au cours des deux dernières décennies. Ainsi, la proportion de migrants disposant d'une formation secondaire est passée de près de 20% dans les années 1960 et le début des années 1970 à 44% au cours des années 1990. Quant à la part des migrants de niveau d'études supérieures, elle s'est littéralement envolée passant de 1% à près de 16%⁷ au cours de la même période. Dans le même sens, on a enregistré une forte augmentation du nombre de migrants qui ont suivi le cycle de formation professionnelle. Entre le début des années 1970 et les années 1990, la part de ceux-ci a été multipliée par trois, passant de 5,2% à 16,7%.

De la sorte, l'émigration est désormais très nettement le fait de personnes qualifiées et hautement qualifiées, qu'elles soient déjà employées ou pas encore – ce qui est désormais le cas des principaux pays de départ au vu de différentes enquêtes menées sur le sujet⁸. Et avec la fin des années 1990 et le début des années 2000, on a vu partir à l'étranger des promotions complètes d'ingénieurs et d'informaticiens tout juste diplômés par certaines des écoles supérieures nationales les plus cotées⁹.

⁶ Enquête menée sur les bateaux faisant la navette entre Tanger et Algéziras, dont les résultats analytiques ont été publiés en 2002. Edition de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée. L'équipe de recherche était composée de B. Hamdouch, M. Lahlou, A. Berrada, M. Mahmoudi et El Manar.

⁷ - Rapport enquête INSEA. p. 100

⁸ Insea, (Rabat) - 1998. BIT (Genève) – 2002. Cimade (Paris) - 2004.

⁹ - Dont l'Ecole Mohamadia des ingénieurs (EMI) ou l' Ecole nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes (ENSIAS).

L'émigration de travailleurs qualifiés et hautement qualifiés constitue à coup sûr une perte sèche de capital humain pour le pays. La collectivité, familles et Etat, aura pour ainsi dire investi à fonds perdus dans "l'entretien" et la formation de dizaines de milliers de personnes, qui vont, une fois parvenues à l'âge "productif" créer des richesses ailleurs, dans d'autres sociétés qui ne feront que les héberger, dans la plupart des cas, pendant la période où elles seront engagées dans leurs systèmes de production ou de recherche.

Le tableau ci-après, présenté à titre d'illustration, donne une indication de la dépense publique moyenne annuelle de fonctionnement par étudiant au Maroc selon les domaines d'études en 2002-2003.

Tableau 4: Dépense moyenne de fonctionnement par étudiant selon le domaine d'études en 2002-2003 (en Dirham)

Domaines d'études	2002-2003
Enseignement originel	9.780
Lettres	10.603
Droit et économie	6.397
Sciences	29.250
Sciences et techniques	37.163
Commerce et gestion	14.931
Sciences médicales	34.943
Sciences de l'ingénieur	53.963
Sciences de l'éducation	82.013
Traduction	66.205
Technologie	37.226
Dépense moyenne	13.416

Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, Rabat.

A ce montant, il faut joindre les dépenses d'équipements publiques en matière d'écoles et de centres de formation, ainsi que les dépenses diverses des familles pour accompagner leurs enfants jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Si on ajoute à ces éléments basiques le manque à gagner pour le pays en relation avec la richesse que produira annuellement un tel migrant à l'étranger (et dont il privera nécessairement son pays), on en arrive à des estimations qui évaluent les pertes pour l'économie nationale à partir de cela dans une fourchette comprise entre 3 et 4 % du PIB, chaque année.

Pour ce qui concerne les effets sur les pays d'accueil, en Europe notamment, on retiendra plus particulièrement la période 1944-1974 (ou les trente glorieuses) et on citera l'exemple de la France, pays d'accueil classique pour les Marocains, les autres Maghrébins et nombre de citoyens d'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, selon les termes du *Conseil économique et social français*¹⁰, "cette période est marquée par une croissance continue et une prospérité jamais connues jusque-là dans l'histoire de la France et l'immigration de main d'œuvre est étroitement associée à cette évolution économique. L'Etat intervient de plus en plus dans la question de l'immigration, réduisant la marge de manœuvre qui avait été laissée au secteur privé pendant l'entre-deux-

¹⁰ "Les défis de l'immigration future" ; Rapport 2003 du Conseil économique et social français. p. II-23

guerres à travers la Société générale d'immigration. Ces trente années sont aussi marquées par une amélioration sensible des droits des immigrés et par une transformation importante des origines des travailleurs étrangers venant en France. Jusque-là essentiellement européenne et de voisinage, l'immigration élargit considérablement son horizon de provenance. Au recensement de 1975, les originaires d'Europe représentent encore plus de la moitié des étrangers présents en France mais les originaires d'Afrique et d'Asie tendent à les rattraper. Les Maghrébins, les Africains du Sahel et les Turcs constituent désormais une part importante de la main-d'œuvre immigrée. Cette main-d'œuvre joue un rôle essentiel dans la réalisation des nombreuses infrastructures qui transforment le paysage français et contribuent à l'amélioration de la productivité et du bien-être des citoyens''.

''A la fin de cette période, on admettait que les immigrés avaient construit un logement sur deux, une machine sur sept et près de 90% des autoroutes du pays. Pourtant la crise qui survient après le premier choc pétrolier fait ressurgir les anciennes inquiétudes quant à la protection de l'emploi des Français et entraîne l'émergence de mesures restrictives qui évoquent parfois celles décidées dans les années 1930. Toutefois, beaucoup a changé au niveau des mentalités et du regard que les responsables français portent sur les étrangers. Si les immigrés sont encore pris comme boucs émissaires par certaines franges de l'opinion publique, ils bénéficient aussi d'une solidarité plus active de la part d'associations, de syndicats et de diverses organisations politiques, sociales ou religieuses''.

Sur un ordre plus général, s'agissant plus particulièrement des effets de l'immigration sur l'emploi et la démographie dans les pays d'accueil, on retiendra les données suivantes telle qu'elles ont été publiées par Commission mondiale sur les migrations internationales (octobre 2005).

Contribution des migrants à la population active et au marché de l'emploi dans certains pays d'accueil :

- En 2000, quelque 86 millions des migrants dans le monde étaient économiquement actifs - plus de 50% de l'ensemble des migrants
- Les travailleurs étrangers représentent plus de 5% de la main-d'œuvre dans 8 pays européens
- De 1975 à 2001, le nombre des travailleurs étrangers au Japon est passé de 750 000 à 1,8 millions
- Les immigrés qualifiés et les membres de leurs familles représentent plus de 50% des migrants qui entrent en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande

Incidence démographique des migrations sur certains pays d'accueil :

- De 1990 à 2000, les migrations internationales représentaient 56% de la croissance démographique dans les pays développés, contre 3% dans les pays en développement
- De 1990 à 2000, l'immigration représentait 89% de la croissance démographique en Europe
- De 1995 à 2000, la population européenne aurait baissé de 4,4 millions sans l'immigration
- De 1995 à 2000 l'immigration a compté pour 75% de la croissance démographique aux Etats-Unis

Source : Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) Octobre 2005.
www.gcim.org

III. Quoi faire pour mieux rattacher les migrations au développement :

Il s'agit ici de présenter une série d'axes d'interventions, publique et privée, nationale et internationale dont l'objectif est d'accroître les synergies entre les migrations et le développement, aussi bien dans les régions de départ que dans les pays d'accueil, mais aussi de réduire autant que possible les migrations irrégulières, par essence non désirées ou conflictuelles.

Chaque axe implique une série de programmes et d'actions, qui doivent le mettre normalement en convergence avec tous les autres.

- Côté pays de départ :
 - Élément essentiel de reconnaissance des droits économiques et sociaux, la lutte contre la pauvreté, et pour la réduction des déficits sociaux, notamment en matière d'emploi et de couverture sociale, doit devenir un des volets stratégiques des politiques publiques de développement économique et social dans les pays de départ. Cet objectif doit devenir également un volet central de la coopération internationale, aussi bien dans un cadre bilatéral que multilatéral. Le rôle de synergie à ce niveau des organisations internationales, notamment celles qui font partie du système des Nations unies, et des institutions de financement est déterminant
 - Le rôle de politiques ou d'initiatives nationales de développement humain devraient normalement permettre de réduire certaines poches de pauvreté et de précarité sociale, notamment dans quelques régions d'où partent des flux importants de migrants. De la sorte, et en contribuant parallèlement à la satisfaction de droits fondamentaux des personnes, elles réduiraient la propension à émigrer dans ces régions et aussi y conduire à une autre affectation des transferts des migrants déjà installés à l'étranger. Ceux-ci iraient alors un peu plus vers des projets d'investissement, créateurs d'emplois et de richesses, et un peu moins vers les consommations courantes des familles des migrants.
 - Ces politiques/initiatives (qui pourraient être conduites avec le support du PNUD, de l'UE ou d'instances financières internationales telles que la Banque mondiale) n'auraient cependant de sens, et ne pourraient parvenir à des résultats probants que si elles s'insèrent dans une stratégie globale de relance des investissements, publics et privés – d'origine tout autant interne et qu'externe - et de l'emploi. La pauvreté étant à la fois un "stock" à réduire et une dynamique à inverser.
 - Promouvoir de vastes réformes des systèmes éducatifs et de formation, en reconnaissant la place centrale de l'école comme instrument de promotion individuelle et collective, comme élément central autour duquel s'articulent l'essentiel des droits humains et facteur essentiel d'intégration sociale et comme base d'ouverture sur le monde et de progrès économique, politique, culturel et social. L'École est aujourd'hui le socle qui fait (ou défait) les sociétés et qui permet que tous les citoyens y soient intégrés, ou qui fait (par son absence ou ses cursus) qu'ils en soient rejetés. L'école permet aussi que les migrants potentiels puissent s'intégrer là où ils se trouvent, par leur travail et aussi par leur disponibilité pour le "vivre ensemble". L'échec d'une migration étant, dans de très nombreux cas, dû à une inaptitude à l'intégration.
 - Promouvoir les réformes nécessaires des systèmes judiciaires en place. Pour garantir la sécurité des personnes, l'inviolabilité de leurs droits et de leurs biens. De telles réformes doivent conduire à l'égalité de tous devant la loi et, parallèlement, à la reconnaissance et à l'instauration de la notion de l'impunité. L'impunité pour les crimes et délits de droit commun, mais aussi pour les crimes économiques (corruption,

détournements de fonds publics). En effet, *“Si les lois sont constamment violées sans conséquences, il est peu probable qu’elles soient respectées. Ce qui est (C’est) malheureusement le cas à l’échelon national pour de nombreuses dispositions internationales relatives aux droits de l’homme. Les lois correspondantes perdent leur crédibilité lorsque les cas de torture restent impunis, que des lois d’amnistie générale permettent aux auteurs d’échapper à la justice, que les « enquêtes » sur l’usage excessif de la force s’éternisent sans résultat concret, que les ordonnances des tribunaux exigeant réparation pour les victimes de discrimination ne sont pas appliquées et que les droits économiques et sociaux ne peuvent pas être défendus devant les tribunaux. Nous avons certes accompli quelques progrès pour les pires crimes en adoptant de nouvelles normes et en engageant des poursuites pénales sur le plan international, mais il reste encore beaucoup à faire au niveau national pour appliquer les garanties de base en matière de droits de l’homme, surtout en établissant et en défendant l’indépendance du système judiciaire”*¹¹.

- Promouvoir le développement régional et interrégional par une plus grande démocratie locale, une plus grande participation de la collectivité et un plus grand intéressement des citoyens à la chose publique et à la prise de responsabilité.
 - Promouvoir les règles de bonne gouvernance, à travers un pouvoir judiciaire indépendant du pouvoir exécutif, à travers l’élaboration et le respect des droits de l’homme et des citoyens et à travers la lutte contre la corruption
 - Respecter les droits de l’homme (avec une mention particulière aux droits des femmes et des enfants) et promouvoir l’Etat de droit
- Côté Europe et pays développés (et d’accueil) en général:
- Admettre que le creusement des déséquilibres économiques et financiers est une source majeure de “malaise” pour les pays avec lesquels ils sont en relation, ou auxquels ils sont reliés par des accords pour la constitution de zones de libre échange ou dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce.
 - Faire, pour ce qui concerne plus particulièrement, de l’espace euo-méditerranéen une zone privilégiée de coopération, de stabilité et de respect des droits humains fondamentaux de part et d’autre de la Méditerranée. Il y aura là, en particulier, un immense champ d’apprentissage et de transfert des “bonnes pratiques” vers d’autres endroits du monde, et notamment l’Afrique subsaharienne
 - Réformer certaines pratiques commerciales internationales (les subventions agricoles par exemple et les barrières douanières non tarifaires) et certaines politiques régionales communes, notamment la politique agricole européenne (PAC) et aller vers des complémentarités interrégionales (entre l’Europe et l’Afrique du Nord par exemple, ou entre celle-ci et l’Afrique au sud du Sahel) plutôt que vers des situations concurrentielles, aussi bien au niveau industriel que s’agissant de productions agricoles. Autrement dit, revenir pour ce qui concerne l’agriculture notamment à ce que la nature des terres et les conditions climatiques permettent naturellement de produire dans différentes régions du monde. Ce qui facilitera concomitamment un plus grand respect de l’environnement et une moindre détérioration de certaines ressources devenues rares, dont l’une des plus importantes est l’Eau.

¹¹ “Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l’homme pour tous”. Rapport du Secrétaire général. Lettre du 26 mai 2005 adressée au Président de l’Assemblée générale des NU par le Secrétaire général de l’ONU, Monsieur Kofi A. Annan. Op. cit.

- Encourager les investissements directs étrangers dans les régions les plus démunies, en prévoyant pour cela des systèmes de garantie internationaux. Permettre, parallèlement à cela, un transfert technologique conséquent, de nature à augmenter la productivité des entreprises industrielles maghrébines et subsahariennes, notamment, en réduisant par la même le déficit concurrentiel de ces entreprises vis-à-vis de produits d'origine asiatique
- Considérer la question migratoire comme un thème international, transversal et commun aux différentes régions du monde, aussi celles qui sont actuellement connues pour être des zones de départ que les pays d'accueil.

De ce point de vue, la lutte légitime contre les migrations irrégulières et les réseaux mafieux qui les facilitent dans une région aujourd'hui au devant de l'actualité à ce sujet, doit s'articuler autour des axes essentiels suivants :

- la protection des droits et de l'intégrité physique et mentale des migrants en situation irrégulière
- la réorientation des politiques publiques à ce sujet, tant au sein de l'Union européenne que dans les différents pays du Maghreb, pour promouvoir des solutions dirigées vers l'avenir, c'est-à-dire fondées sur une approche économique et sociale, concertée, globale, plutôt que sur des interventions essentiellement de force pure, d'ordre policier et sécuritaire. A ce niveau, la démarche doit être basée sur le principe de la co-responsabilité entre l'Europe (principal bénéficiaire jusqu'à aujourd'hui de la libéralisation des échanges économiques et financiers avec le Maghreb et l'Afrique noire), tous les pays d'Afrique du Nord (où la Libye et surtout l'Algérie, en plus du Maroc, sont des maillons décisifs) et l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne de départ, évidemment très fortement concernés par la saignée dont ils sont objet à travers le départ d'une partie de leurs forces vives.
- La prise de conscience que l'avenir de l'Afrique est aujourd'hui un sujet important d'inquiétude, et pas seulement en raison des flux de migration irréguliers qui en partent. Initier à partir de cela un plan ou un programme international de sauvegarde en sa faveur. L'Europe est, pour ainsi dire, aux portes de l'Afrique et il serait inconcevable qu'elle puisse s'imaginer être hors de portée, en toutes circonstances, des drames de toutes natures dans lesquels elle devrait s'enfoncer un peu plus chaque année, si rien de significatif n'est fait pour l'en sortir.

Dans ce sens, il est évident que si ces principes sont acquis et si une volonté politique franche était exprimée par la communauté internationale, et par l'Union européenne en particulier, pour faire face à la pauvreté et au déclin de l'Afrique, et pour réduire les migrations irrégulières à partir de ce continent autrement que à travers les options sécuritaires, des possibilités nombreuses pour créer des activités productives, génératrices d'emplois et de richesses se dégageraient nécessairement, qui seraient fondées plus particulièrement sur la réduction des différents déficits économiques, politiques, sociaux dont souffrent les personnes qui ont été poussées à la migration ou qui en ont fait un choix délibéré.

*Refass, Mohamed, 1993: "Un siècle d'émigration marocaine vers l'étranger", *Revue de Géographie du Maroc*, Vol. 15, n° 1/2, pp. 7-22

*Spiga, Sassia, 2002, "La Dynamique urbaine post migratoire à Tamanrasset"; Migrinter, Poitiers.

*Tapinos, Georges, 1994, "Libre-échange et migration internationale au Maghreb", Etude réalisée sous direction pour le compte de la Commission des Communautés européennes - Fondation nationale des sciences politiques; Paris.

*R. E. Verhaeren (1990), "Partir ? Une théorie économique des migrations internationales". Editions - PUG - Grenoble.

* Professeur de Sciences économiques

Institut National de statistique et d'économie appliquée (INSEA) - Rabat

BP. 6217, rabat 6 Maroc

E.mail : me_lahlou@yahoo.fr